



# BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

Au 01/01/2025 ce barème étant un barème maximum

## HONORAIRES DE VENTE À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

**Bien immobilier dont le prix de vente TTC est compris entre :**

Jusqu'à 30 000€	3 000€ TTC
30 001€ et 70 000€	5 000€ TTC
70 001€ et 120 000€	7% TTC
120 001€ et 200 000€	6% TTC
Au-delà de 200 000€	5% TTC

Avis de valeur écrit et circonstancié 150€ TTC

Nota : Le montant des honoraires s'entend toutes taxes comprises (Taux de TVA actuel à 20%). Aucune somme ne sera due avant la conclusion définitive de la transaction. Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf disposition contraire indiquée au mandat.

**TRANSACTION | LOCATION | GESTION LOCATIVE | SYNDIC**  
[www.immo-de-france-smc.fr](http://www.immo-de-france-smc.fr)



# BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

Au 01/01/2025 ce barème étant un barème maximum

## HONORAIRES DE VENTE À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

Bien immobilier dont le prix de vente TTC est compris entre :

Jusqu'à 30 000€	3 000€ TTC
30 001€ et 70 000€	5 000€ TTC
70 001€ et 120 000€	7% TTC
120 001€ et 200 000€	6% TTC
Au-delà de 200 000€	5% TTC

Avis de valeur écrit et circonstancié 150€ TTC

Nota : Le montant des honoraires s'entend toutes taxes comprises (Taux de TVA actuel à 20%). Aucune somme ne sera due avant la conclusion définitive de la transaction. Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf disposition contraire indiquée au mandat.

**TRANSACTION | LOCATION | GESTION LOCATIVE | SYNDIC**  
[www.immo-de-france-smc.fr](http://www.immo-de-france-smc.fr)